

Délibération du Comité Syndical
Séance du 27 juin 2022

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la
compétence
Présents : 20
Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le 27 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle Léonce PRUVOST de Cambrin, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 20 juin 2022.

Détail des votes
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 20 juin 2022.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

23/06/2022
Et publication du :
05/07/2022

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMÉZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, COURTOIS Jean-Louis, PAILLART David, DEMULIER Jérôme, Vice-Présidents.

Messieurs BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, WALLET Frédéric, ZBOINSKI Philippe, DEGUERRE Alain et WALLERAND Emmanuel.

Mesdames BRAEM Christel, VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

Le Président

D. DELECOURT



Absents : Messieurs VYNCKE Didier, LEGRAND Jean-Michel, BOUTON Guillaume, TRACHE Bruno, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert et CALLAUX Yves.

Procurations :

Monsieur VYNCKE Didier à Madame BRAEM Christel.

Monsieur LEGRAND Jean-Michel à Monsieur COURTOIS Jean-Louis.

Monsieur BOUTON Guillaume à Monsieur WALLET Frédéric.

Monsieur TRACHE Bruno à Monsieur Dominique DELECOURT.

Monsieur DUBOIS Mikaël à Monsieur DELECOURT Dominique.

Monsieur SENECHAL Hubert à Monsieur DEMULIER Jérôme.

Monsieur CALLAUX Yves à Monsieur DE CARRION Alain.

A été nommé secrétaire : Monsieur DRUMÉZ Philippe.

2022/06/N°3

Domaine d'Intervention : FINANCES

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE SIVOM ET LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE FINANCEMENT DU RELAIS PETITE
ENFANCE

Après avoir exposé que dans le cadre de la mise en place du Relais Petite Enfance pour 7 communes du SIVOM, une convention d'objectifs et de financement a été signée entre le Président du SIVOM et celui de la CAF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Il s'agit donc de renouveler en 2022 cette convention en faisant évoluer les conditions d'organisation du relais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Président du SIVOM à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures


Le Président

D. DELECOURT

REÇU LE 30 JUIN 2022



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.